Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212902332-20260409-20260409_05-DE

QUIMPERLÉ
KEMPERLE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 09 Avril 2026 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 03 avril 2026, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents : 32

Danièle KHA, Eric ALAGON, Linda LE METAYER, Maxime PADELLEC, Danièle BROCHU, Yves SCHRYVE, Marie-Madeleine BERGOT, Pascal PILLAULT, Karine LE GAD, Pierre FRANQUEVILLE, Ghislaine HUON, Vincent THAERON, Antoine TISSERAND, Christine COURANT, Christophe COUIC, Emilie CERISAY, Ronan GOUEREC, Frédérique DIETER, Arnaud LE PENNEC, Stéphanie MINGANT, Yvette METZGER, Pierre GUILLON, Isabelle LE DOUARON, Didier LE ROUX, Noëlle BRUNERIE, Julien TERME, Arnaud LE DANTEC, Elisabeth ESVAN, Samuel TANGUY, Laëtitia TRINCKVEL, Jeff DUFRAICHE, Catherine LE MERY

Pouvoirs : 1

Ghislaine HUON à Danièle BROCHU

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Christophe COUIC

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212902332-20260409-20260409_05-DE

5. ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Exposé :

Les articles L 123-6 et R123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles fixent comme suit les règles de composition du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

- Le Maire : Président
- Maximum de 8 membres élus par le Conseil municipal (scrutin de liste secret à la proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel). Le nombre est préalablement fixé par le conseil municipal.
- Le même nombre de représentants d'associations nommés par le maire, en nombre égal à celui des conseillers municipaux élus.
  Au nombre des membres nommés doivent figurer un représentant des associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Il est proposé au Conseil municipal :

1/ de fixer à 8 le nombre de ses représentants au sein du conseil d'administration du CCAS

2/ procéder à l'élection de ses représentants :
Candidatures :
Groupe majoritaire : Marie-Madeleine BERGOT, Isabelle LE DOUARON, Ronan GOUEREC, Emilie CERISAY, Christophe COUIC, Antoine TISSERAND, Christine COURANT
Groupe d'opposition : Arnaud LE DANTEC

Le Conseil municipal :

- Donne son accord à l'unanimité sur le nombre de ses représentants au sein du Conseil d'administration du CCAS

- Procède à l'élection de ses représentants :

Opération de vote :
Suffrages exprimés : 33
Groupe majoritaire : 27 voix
Groupe d'opposition : 6 voix

Après dépouillement du vote, les personnes dont les noms suivent sont élues représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration du CCAS :
Marie-Madeleine BERGOT, Isabelle LE DOUARON, Ronan GOUEREC, Emilie CERISAY, Christophe COUIC, Antoine TISSERAND, Christine COURANT, Arnaud LE DANTEC

Le Maire,
Michaël QUERNEZ

VILLE DE QUIMPERLÉ (Finistère)